

Lettre d'information numérique

de la mairie de Bannalec

N°5 du mardi 14 avril 2020

Ouverture du marché : tous les mercredis de 8 h 30 à 12 h 30, place de la Libération

Ouverture de l'AMAP : tous les jeudis de 18 h à 19 h30, devant la gare

Un site pour relier les producteurs et les consommateurs bretons : www.produits-locaux.bzh

Le fonctionnement des services municipaux

La crise sanitaire modifie le fonctionnement des services municipaux : la mairie est fermée au public jusqu'à nouvel ordre, mais un accueil téléphonique est assuré pour des questions urgentes. L'accueil téléphonique de la mairie est maintenu de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi, au numéro habituel 02 98 39 57 22.

Le n° de l'astreinte du pôle technique est le 06 20 28 00 72..

Pendant cette période, les interventions sont limitées aux services essentiels (interventions techniques urgentes, questions urgentes d'état-civil, banque alimentaire, funéraire, etc...).



Restez actif pendant le confinement

Une nouvelle page est proposée sur le site de la mairie depuis deux semaines : elle regroupe différentes activités à réaliser seul ou en famille pour tous les enfants de la commune, pendant cette période de confinement. Activités physiques à pratiquer dans son jardin ou dans son logement, ateliers manuels pour réaliser différentes créations originales ou bien encore des recettes simples pour se régaler : il y en a pour tous les goûts et pour tous les âges.

Cette initiative du pôle vie locale devrait vous permettre de passer de bons moments en famille et de profiter de votre temps libre pour faire des découvertes et exercer vos talents dans différents domaines. Et puis surtout, ça permet aux enfants de conserver un lien avec les agents municipaux qu'ils rencontrent habituellement tout au long de l'année, dans les écoles, à la médiathèque ou les animations des vacances scolaires.

La page est mise en ligne tous les mercredis matins et est accessible sur la première page du site ou sous l'onglet Enfance et jeunesse.

La municipalité à l'écoute des entreprises

Depuis plusieurs semaines, un grand nombre d'acteurs économiques ont dû modifier, diminuer voir même arrêter leurs activités. C'est toute notre vie municipale qui en est impactée et qui nécessite des adaptations progressives, liées au calendrier du confinement mis en oeuvre nationalement. Les élus ont engagé un rappel des structures qui ne peuvent maintenir d'activités.

Le but est de soutenir le milieu économique, écouter les difficultés rencontrées, orienter les acteurs économiques vers les bons interlocuteurs, faciliter les démarches dans le cadre des compétences de la Mairie.

De plus, la Communauté d'Agglomération a élaboré une page web répertoriant l'ensemble des mesures déployées aux niveaux régional et national. Ces informations sont mises à jour régulièrement :

<https://www.quimperle-communaute.bzh>

Enfin, pour toute demande urgente, vous pouvez appeler à l'accueil de la Mairie, en indiquant le nom de votre structure et vos coordonnées afin d'être rappelé.



Les 4 gestes barrières à adopter



Se laver les mains régulièrement



Éternuer ou tousser dans son coude



Utiliser un mouchoir à usage unique



Porter un masque jetable quand on est malade



BANNALEC
BANALEG